

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20221216CM183 -

L'an deux mille vingt deux, le seize décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 9 décembre 2022, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Madame AUBOURG-DEVERGNE a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 21/12/2022
Nombre de conseillers votants : 33 Publication le 12/01/2023

20221216CM183 - Tableau des effectifs au 1er janvier 2023

Le tableau des effectifs de la collectivité est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce tableau est régulièrement mis à jour. Il tient compte de toutes les modifications intervenues et les identifie en raison :

- de l'évolution de la réglementation,
- de l'organisation générale de la collectivité,
- des mouvements de personnel,
- de la gestion des carrières,
- de la réussite des agents aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- des nouvelles organisations entraînant créations et suppressions de postes,
- du nouveau protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,
- des transferts de compétences vers la métropole.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les nouvelles situations ou les nouvelles affectations des agents, il est donc nécessaire de transformer ou supprimer les postes, et mettre à jour l'effectif réel.

Suite à sa dernière adoption lors du conseil municipal du 25 novembre 2022, les changements suivants sont intervenus au tableau des effectifs, nécessitant sa modification.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Par 30 voix pour,

3 voix contre : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

Le conseil municipal décide :

- de supprimer

2 postes d'ingénieur territorial,

1 poste de technicien territorial

1 poste d'assistant maternel

- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 19 décembre 2022

Pour le Maire - Conseillère départementale du

Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette Martin-Chabbert

Colette MARTIN-CHABBERT

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2023

		31/12/2022		01/01/2023	
		effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"	effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"
EMPLOIS FONCTIONNELS	A. Directeur général des services	1	1	1	1
	A. Directeur général adjoint	2	2	2	2
	A. Directeur des Services Techniques	1	1	1	1
	A. Collaborateur de cabinet	2	2	2	2
	SOUS-TOTAL	6	6	6	6
FILIERE ADMINISTRATIVE	A. Attaché hors classe	0	1	0	1
	A. Attaché principal*	4	4	4	4
	A. Attaché*	17	11	17	11
	B. Rédacteur prin 1ère cl	4	4	4	4
	B. Rédacteur prin 2è cl	4	4	4	4
	B. Rédacteur **	9	8	9	8
	C. Adjoint adm. prin. 1ère classe *****	21	20	21	20
	C. Adjoint adm. prin. 2ème classe	16	15	16	15
	C. Adjoint administratif***	13	12	13	12
	SOUS-TOTAL	88	79	88	79
FILIERE TECHNIQUE	A. Ingénieur principal *	4	4	4	4
	A. Ingénieur*	4	4	2	2
	B. Technicien principal 1ère classe **	4	4	4	4
	B. Technicien principal 2è classe **	2	1	2	1
	B. Technicien **	3	2	2	1
	C. Agent de maîtrise principal	15	15	15	15
	C. Agent de maîtrise	20	20	20	19
	C. Adjoint tech prin. 1ère classe	55	53	55	53
	C. Adjoint tech prin. 2ème classe	28	28	28	27
	C. Adjoint tech. ***** **	81	77	81	77
	SOUS-TOTAL	216	208	213	203
FILIERE SOCIALE	A. Puéricultrice classe supérieure	0	0	0	0
	A. Puéricultrice	2	2	2	2
	A. Médecin de 1ère classe****	1	1	1	0
	A. Psychologue hors classe *****	0	0	0	0
	A. Educateur de jeunes enfants *	10	9	10	8
	A. Assistant socio-éducatif	1	1	1	1
	B. Auxiliaire de puér. Cl sup.	8	8	8	8
	B. Auxiliaire de puér. Cl normale	6	6	6	6
	C. A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	10	10	10	10
	C. A.T.S.E.M. principal de 2ème classe *****	3	3	3	3
	SOUS-TOTAL	41	40	41	38
FILIERE CULTURELLE	A. Bibliothécaire Principal	1	1	1	1
	A. Bibliothécaire	1	0	1	0
	B. Assistant de conservation principal 1ère classe	4	4	4	4
	B. Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1	1	1
	B. Assistant de conservation	1	1	1	1
	C. Adjoint du patr. ppal de 1ère cl.	7	7	7	7
	C. Adjoint du patrimoine	1	0	1	0
SOUS-TOTAL	16	14	16	14	
FILIERE ANIMATION	B. Animateur ppal 1e	1	1	1	1
	B. Animateur ppal 2e	2	2	2	2
	B. Animateur *	3	3	3	3
	C. Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	3	3	3	3
	C. Adjoint d'animation ppal 2ème cl.	7	7	7	7
	C. Adjoint d'animation ***** **	49	48	49	48
SOUS-TOTAL	65	64	65	64	
FILIERE SPORTIVE	B. Educateur des A.P.S. principal de 1è classe	1	1	1	1
	B. Educateur des A.P.S. principal de 2è classe	2	2	2	2
	B. Educateur des A.P.S.**/*****	4	4	4	4
SOUS-TOTAL	7	7	7	7	
FILIERE POLICE	B. Chef de service de PM principal 1è cl	1	1	1	1
	C. Brigadier-chef principal	5	5	5	5
	C. Gardien-Brigadier	8	8	8	8
	SOUS-TOTAL	14	14	14	14

CATEGORIE A	51	44	49	40
CATEGORIE B	60	57	59	56
CATEGORIE C	342	331	342	329
Assistantes maternelles	18	18	17	17
TOTAL	471	450	467	442

* dont 13 postes pourvus par des agents contractuels A (DIR COM,PDTP,PEF,DSI,DG,PR, DRH)

** dont 9 postes pourvus par des agents contractuels B (PDTP,PVASCER, DG, DCOM,PEF, DSI/RH)

*** dont 51 postes pourvus par des agts contractuels C (PEF,DFCP, PVASCER, PDTP,CAB)

***** dont 70 postes TNC (25 TNC90%+13 TNC80%+1 TNC60%+4 TNC50%+14TNC23%+8 TNC21%+4TNC20%+2 TNC18%+1TNC10%)